

DÉLIBÉRATION N°2023-24_014
du Conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 17 octobre 2023

5 – Affaires statutaires

Point n° 5.1 « Statuts Mésocentre de Franche-Comté »

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 16 Membres représentés : 8 Total : 24	Suffrages exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0

VISA(S)

VU les statuts de l'université de Franche-Comté.

Le Mésocentre de Franche-Comté est service commun dédié à la recherche pour le calcul intensif et une unité autonome de services communs dédiés à la recherche scientifique (HPC et IA) de l'université de Franche-Comté (uFC). Le Mésocentre a souhaité créer des statuts.

Ces statuts permettraient de consolider les points suivants :

- Par ses missions scientifiques, le directeur scientifique, un enseignant chercheur, est élu par le CA de l'université
- Une collaboration avec le Mésocentre de Bourgogne : MesoBFC
- Une meilleure visibilité dans le cadre des collaborations avec les Mésocentre nationaux, le projet Equipex MésoNET
- Une gestion de budget autonome
- Une convention avec des industriels et offre de services
-

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le projet de statuts du Mésocentre de Franche-Comté, présenté en annexe.

Besançon, le 24 octobre 2023
Pour la présidente et par délégation
Le directeur général des services


Thierry CAMUS



Annexe / pièce jointe :

Annexe 5.1.1 Statuts du Mesocentre de Franche-Comté, approuvé

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté





STATUTS DU MÉSOCENTRE DE CALCULS DE FRANCHE-COMTÉ

PRÉAMBULE

Le mésocentre de calculs de Franche-Comté (ci-après désigné « mésocentre ») est une infrastructure qui mutualise les ressources humaines, les équipements de calcul et de stockage et les logiciels et applications scientifique de l'ensemble de la communauté scientifique de la région Franche-Comté pour le calcul, le traitement et le stockage de données scientifiques.

Il a pour rôle de structurer l'offre de calcul scientifique à l'échelle du site et de définir une stratégie collective pour la gestion des ressources informatiques scientifiques mutualisées.

ARTICLE 1 : SAVOIR-FAIRE

- Calcul scientifique, calcul distribué
- Optimisation de ressources de stockage et de calcul
- Simulations numériques et intelligence artificielle
- Mise à disposition de ressources informatiques de calcul intensif et de stockage massif.
- Analyse et échange de données scientifiques

ARTICLE 2 : SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Recherche en santé
- Recherche en chimie
- Recherche en biologie
- Recherche biomédicale
- Recherche physique
- Recherche en informatique

ARTICLE 3 : DOMAINES D'APPLICATIONS

- Simulation des interactions moléculaires
- Surveillance du cancer
- Génomique
- Recherche de nouveaux médicaments
- Physique des particules
- Intelligence artificielle
- Deep learning et Machine learning.

ARTICLE 4 : MISSIONS

- Mutualiser des ressources de calcul et de stockage à l'échelle du site
- Accompagner les utilisateurs et les communautés des utilisateurs
- Développer une expertise autour du calcul scientifique (calcul intensif, calcul GPU, cloud computing, intelligence artificielle)

- Favoriser les échanges et les collaborations entre équipes de recherche
- Collaborer avec les mésocentres en région (MesoBFC, MesoNET) et à l'échelle nationale (GENCI)

ARTICLE 5 : ÉQUIPEMENTS

Les équipements sont mutualisés à l'échelle du site (chiffres juin 2022).

- Cluster local de calculs lumière (2196 coeurs)
- Cluster local de calculs hélios (1216 coeurs)
- Cluster local de calculs sur GPU (25 cartes GPU)
- Stockage capacitif de 500 To

ARTICLE 6 : ACCES

Le mésocentre est dédié aux chercheurs des établissements publics franc-comtois et aux entreprises locales pour leurs travaux de recherche et développement.

Son accès est conditionné à l'acceptation :

- D'une demande préalable (formulaire nominatif), et
- De la charte informatique de bonne conduite.

Des conventions de collaborations peuvent être signées si nécessaires..

ARTICLE 7 : GOUVERNANCE

La gouvernance du mésocentre s'appuie sur deux comités :

- Un **comité de pilotage**, composé des représentants de chaque établissement partenaire utilisant le mésocentre, du Conseil Régional et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- Un **comité scientifique**, composé de directeurs des laboratoires (ou leurs représentants désignés) utilisateurs du mésocentre.

Le comité de pilotage définit les grandes orientations de l'activité du mésocentre, sur proposition du comité scientifique.

Le comité scientifique permet de suivre l'activité du mésocentre et d'organiser les ressources, les besoins, les projets et l'accompagnement des utilisateurs.

ARTICLE 8 : FONCTIONNEMENT ET PERSONNELS

Le mésocentre est une unité autonome de services communs dédiés à la recherche scientifique de l'université de Franche-Comté (uFC). Adossé à la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN) de l'uFC, il représente le pôle scientifique référent pour les calculs haute performance en lien direct avec les chercheurs de l'uFC.

Il est totalement indépendant en termes de gestions du personnel, des projets et de ses budgets.

Sa gouvernance s'appuie sur deux directeurs :

- **Le directeur scientifique détaché pour 2/5 de son service statutaire à cette fonction.** Élu par le Conseil d'administration (CA) de l'UFC après un appel à candidature auprès des chercheurs de l'uFC, il est le responsable hiérarchique direct du directeur technique. Dans son rôle de leader scientifique il a pour mission de :
 - Répondre aux différents appels à projet permettant de financer le mésocentre
 - Rédiger les bilans annuels
 - Préparer les réunions avec la gouvernance et les bilans de fin d'année
 - Gérer intégralement l'équipe technique du mésocentre
 - Gérer les finances du mésocentre via un centre de responsabilité (CR) indépendant

Il assure le lien avec le directeur de la DSIN pour toute question administrative.

- **Le directeur technique, IGR, titulaire, dédié à 100% au mésocentre.** Il est le responsable hiérarchique direct de l'équipe technique. Ses missions sont multiples :
 - Gestion de tous les aspects techniques du mésocentre
 - Encadrement et gestion des missions de l'équipe technique en collaboration avec le directeur scientifique
 - Participation active à des projets de recherche de développement de calculs en lien avec les labos de recherche
 - Veille technologique dans le domaine HPC et IA
 - Conseils auprès du directeur scientifique pour les choix stratégiques de projets et d'investissements
 - Collaboration à la rédaction des bilans et aux présentations

Il assure le lien avec les autres services pour toute question liée aux systèmes d'information.

Le mésocentre est également doté **d'une équipe technique** composée d'un ingénieur de recherche (directeur technique du mésocentre de Franche-Comté), d'un ingénieur d'études et d'un contractuel ingénieur d'études.

L'équipe technique est en charge du bon fonctionnement du mésocentre de calculs de Franche-Comté ainsi que de la relation avec les chercheurs calculant ou souhaitant calculer sur le centre de calculs. Elle participe aux projets de recherche et répond aux sollicitations scientifiques des chercheurs pour optimiser l'utilisation du mésocentre.

L'équipe technique propose également des formations à l'utilisation du mésocentre.

ARTICLE 9 : FINANCEMENT

Le mésocentre gère son budget de façon autonome. Il bénéficie pour cela d'un CR spécifique sur lequel les financements lui sont versés.

Ces financements sont partagés en 3 sources différentes :

- Les fonds récurrents alloués par l'uFC et les membres conventionnés (ENSMM-UTBM) pour le paiement des fluides et petits matériels
- Les fonds obtenus sur appels à projets
- Les fonds liés aux paiements des tickets modérateurs par les laboratoires utilisateurs du mésocentre. Le ticket modérateur présente 4 piliers :

- Gratuit pour un nombre d'heures de calculs inférieur à 100 kHCPU
- 3k€ pour un nombre d'heures de calculs inférieur à 500 kHCPU
- 6 k€ pour un nombre d'heures de calculs inférieur à 1000 kHCPU
- 9 k€ pour un nombre d'heures de calculs supérieur à 1000 kHCPU

Le nombre d'heures de calcul est calculé sur la base du nombre d'heures CPU fourni par le logiciel d'administration du mésocentre et accessible par chaque utilisateur sur le portail du mésocentre (mesoportail.univ-fcomte.fr). Les laboratoires qui investissent dans des moyens de calcul pour le mésocentre peuvent déduire le montant de ces investissements de leur ticket modérateur, sur plusieurs années. Les moyens de calcul financés, même partiellement, à travers le ticket modérateur appartiennent au mésocentre. Ils ne peuvent donc pas être rendus au laboratoire les ayant financés et n'ouvrent pas de droit supplémentaire aux membres de ce laboratoire.